

## Ce que le programme A.P.S. permet:



- d'encadrer l'élève dans ses apprentissages en lui fournissant un soutien pédagogique flexible, favorisant sa réussite ;
- de développer ses connaissances théoriques et pratiques du domaine de la santé, de la nutrition et de l'importance d'une hygiène de vie saine;
- de suivre un entraînement de haut niveau permettant de développer son conditionnement physique;
- de participer à des activités physiques de natures diverses;
- de fournir à nos élèves des aménagements et de l'équipement favorisant la pratique d'activités physiques régulières.